



UPU | UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 6 décembre 2010

Circulaire du Bureau international

287

Russie (Fédération de) – Contrefaçon
de timbres-poste

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la **FÉDÉRATION DE RUSSIE** me prie d'informer les Pays-membres de l'UPU que, selon les informations dont dispose son pays, des timbres portant le nom de «Kalmykia» et «Mordovia» circulent librement et sont vendus dans certains pays étrangers, notamment aux Pays-Bas.

L'opérateur désigné russe n'a pas émis les timbres-poste susmentionnés et ne prévoit pas de le faire. Ces timbres-poste ont été émis de manière illicite et doivent être considérés comme des produits de contrefaçon.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

K.J.S. McKeown
Directeur du développement
des marchés